

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 20/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 20 H 00, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 16 octobre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 10\*  
Nombre de conseillers votants : 13\*  
Nombre de pouvoirs : 03

### **Conseillers présents :**

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Laurence CURIE, Natacha BLANCHARD, Christophe DAMPENON, Pascal PERNOT.

**Conseillers absents excusés :** Mme Maryline CHAUDEY, M. Aymeric MAIRE, Pauline BONNET, Valérie EKOUME, Patrick REYNOUD.

### **Conseillers représentés :**

Mme Maryline CHAUDEY a donné procuration à Mme Gaëlle DE JESUS  
M. Aymeric MAIRE a donné procuration à M. Jean-Jacques POLIEN  
Mme Pauline BONNET a donné procuration à Mme Sandra VIENNET

\*M. Patrick REYNOUD quitte la salle à 20h30 et ne prend plus part aux délibérations à compter du point 6.

\*Mme Valérie EKOUME est arrivée à 20h37 et prend part aux délibérations à compter du point 8.

Madame Gaëlle DE JESUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- Approbation du compte rendu de la dernière séance
- 2- Acquisition d'un bien immobilier, parcelles AL 442 et AL 443, 8 rue du Breuil, par voie de préemption de la commune de Pusey
- 3- Emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier, 8 rue du Breuil : choix du contrat.
- 4- Décision modificative n°2 : mouvement de crédit
- 5- Achat d'une tondeuse
- 6- Autorisation de crédits année 2024
- 7- École de Charmoille : subvention scolaire 2023-2024 « piscine »
- 8- École de Charmoille : subvention scolaire 2023-2024 « tennis de table »
- 9- Affouage : approbation de la liste provisoire
- 10- Questions diverses

## **1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 03 août 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 29 septembre 2023.

## **2. Acquisition d'un bien immobilier, parcelles AL 442 et AL 443, 8 rue du Breuil, par voie de préemption de la commune de Pusey**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L211-1 et suivants, L.213-1 et suivants, R.213-4 et suivants, R.211-1 et suivants et L.300-1.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey a reçu une Déclaration d'Intention d'Aliéner le 03 août 2023 concernant la vente d'un ensemble de biens immobiliers situés au « 8 Rue du Breuil » cadastré section AL n°442 et AL n°443 d'une superficie totale de 1600 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur MOREY Jean, au prix de 229 500.00 €.

Ce bien est situé dans le périmètre de la zone d'aménagement foncier du centre du village pour un projet d'aménagement de services publics collectifs : la création d'une nouvelle médiathèque municipale.

Compte tenu de la situation de cet ensemble immobilier et de l'intérêt que celui-ci présente pour mettre en œuvre un projet urbain, la Commune de Pusey a demandé à la Communauté d'Agglomération de Vesoul de lui déléguer le droit de préemption urbain afin qu'elle puisse poursuivre l'acquisition de ce bien.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul par arrêté n°2023-467 en date du 04 septembre 2023 a délégué son droit de préemption pour ce dossier précis à la commune de Pusey.

Vu le montant de la cession – à savoir 229 500,00 € - Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a sollicité la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs par courrier en date du 22 septembre 2023 afin d'évaluer cet ensemble immobilier. L'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien a été rendu le 09/10/2023 par la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 214 000.00 € hors mobilier. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DECIDE** de faire application du droit de préemption

**DECIDE** d'acquérir par voie de préemption l'ensemble de biens immobiliers situés au « 8 rue du Breuil » cadastré section AL 442 et AL 443 d'une superficie totale de 1600 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur MOREY Jean au prix de 229 500.00 € et tenant compte des conditions suivantes pour le projet suivant : la création d'une nouvelle médiathèque municipale.



**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique constatant le transfert de propriété ainsi que tout document à intervenir. Cet acte sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération auprès de Maître Christophe PERROS à Vesoul. Le règlement de la vente interviendra dans les six mois, à compter de la notification de la présente décision ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires pour le financement de l'acquisition dans les meilleures conditions et à signer tous les documents nécessaires à cet effet ;

Les crédits seront inscrits au budget de la commune.

### **3. Emprunt pour l'acquisition d'un bien immobilier, 8 rue du Breuil : choix du contrat.**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt afin de financer l'opération d'acquisition du bien immobilier 8 rue du Breuil à Pusey. Une consultation auprès des établissements bancaires pour un prêt de 234 000.00 € (229 500.00 € pour le bien immobilier + 4 500.00 € pour les frais notariés correspondants) a été lancée.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

**EN EUROS**

EMPRUNT 234000 €	DUREE	TAUX FIXE	ECHEANCE ANNUELLE	INTERETS	FRAIS
BANQUE POPULAIRE	10 ans	4.19 %	29 123.60	57 236.00	230.00
CREDIT AGRICOLE	10 ans	4.28 %	29 253.62	58 536.18	375.00
LA BANQUE POSTALE	10 ans	4.54 %	29 630.83	62 691.93	468.00
BANQUE POPULAIRE	15 ans	4.29 %	21 475.22	88 128.30	230.00
CREDIT AGRICOLE	15 ans	4.43 %	21 683.90	91 258.57	375.00
LA BANQUE POSTALE	15 ans	4.62 %	21 968.76	95 921.79	468.00
BANQUE POPULAIRE	20 ans	4.39 %	17 817.96	122 359.20	230.00
CREDIT AGRICOLE	20 ans	4.57 %	18 098.30	127 965.84	375.00
LA BANQUE POSTALE	20 ans	4.71 %	18 317.84	132 754.80	468.00
BANQUE POPULAIRE	25 ans	4.49 %	15 764.49	160 112.25	230.00
CREDIT AGRICOLE	25 ans	4.71 %	16 123.61	169 090.22	375.00
LA BANQUE POSTALE	25 ans	4.74 %	16 172.88	170 722.53	468.00

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**DECIDE** de retenir le contrat financier suivant :

Établissement :	BANQUE POPULAIRE
Montant :	234 000.00 €
Durée d'amortissement :	10 ans
Type de taux :	4.19 % fixe
Montant total des intérêts :	57 236.00 €
Montant de l'échéance :	29 123.60 €
Mode d'amortissement :	Taux fixe pendant la durée des 10 années, échéance constante
Montant des frais de dossier :	230.00
Périodicité retenue :	annuelle

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt dans les conditions ci-dessus décrites.

#### **4. Budget Communal : Décision Modificative n°02**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2023.

En effet, l'estimation des dépenses au budget primitif 2023 a été sous-évaluée par rapport aux besoins (évolution de la masse salariale, augmentations diverses, smic, valeur du point d'indice, départ en retraite de personnel prévu et non réalisé, modifications de carrières).

Il est donc nécessaire de réaliser le mouvement de crédit du chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement vers le chapitre 012 personnel titulaire à hauteur de 20 000 euros afin d'avoir les crédits suffisants à ce compte.

Les mouvements sont les suivants :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>D.M. n°2</b>
022/ 022	Dépenses imprévues	- 20 000.00 €
6411/ 012	Personnel titulaire	+ 20 000. 00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés : **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

#### **5. Achat d'une tondeuse**

*Rapporteur : Monsieur Pierre CLERC*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose à l'Assemblée la nécessité d'acquérir une nouvelle tondeuse pour les services techniques.

Plusieurs devis ont été demandés. Voici les résultats de cette consultation :

- Motoculture Joël MOINE à Villers-Le-Sec : 42 630.00 € TTC
- Jardival à Vesoul : 43 800.00 € TTC
- Chatrenet à Vaivre et Montoille : 39 840.00 € TTC + 1000.00 € toit/protection

Mme Pauline BONNET ne prend pas part au vote.

Par un vote à main levée,

Par **12** voix POUR

**01** voix CONTRE

**00** ABSTENTION

Après délibération, le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'acquérir une tondeuse

Fournisseur : Motoculture Joël MOINE à Villers-Le-Sec

Prix : 42 630.00 € TTC



**AUTORISE** Monsieur le Maire à passer la commande pour réception du matériel au 1<sup>er</sup> semestre 2024

**DECIDE** d'inscrire au budget de la commune les crédits correspondants.

M. Patrick REYNOUD quitte la séance à 20h30 après avoir voté.

#### **6. Autorisation de crédits : Année 2024**

*Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la réglementation, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1er janvier 2024 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2024, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2024, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre pour l'exercice 2023, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2024 pour le Budget Communal en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

<b>OPÉRATION (AFFECTATION)</b>	<b>CRÉDITS OUVERTS EXERCICE 2023</b>	<b>AUTORISATION DONNÉE (MONTANT)</b>	
Chapitre 10	3 390.00 €	25,00 %	847.50 €
Chapitre 20	2 100.00 €	25,00 %	525.00 €
Chapitre 21	199 499.00 €	25,00 %	49 874.75 €

#### **7. École de Charmoille : Subvention scolaire 2023-2024 «Piscine »**

*Rapporteur : Madame Gaëlle DE JESUS*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame NATHER de l'École Primaire de Charmoille.

Cette demande concerne l'activité « Piscine » pour l'année scolaire 2023-2024 :

Pour cette activité et plus précisément pour le transport, à hauteur de 231,00 € pour 11 enfants de Pusey scolarisés à Charmoille.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**ATTRIBUE** une subvention de 231,00 € à l'association scolaire de Charmoille pour les 11 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Charmoille pour l'activité «Piscine » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2023).

## **8. École de Charmoille : Subvention scolaire 2023-2024 « Tennis de table »**

*Rapporteur : Madame Gaëlle DE JESUS*

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Madame NATHER de l'École Primaire de Charmoille.

Cette demande concerne l'activité « Tennis de table » pour l'année scolaire 2023-2024 : Pour cette activité et plus précisément pour le transport, à hauteur de 198,00 € pour 11 enfants de Pusey scolarisés à Charmoille.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**ATTRIBUE** une subvention de 198,00 € à l'association scolaire de Charmoille pour les 11 élèves de Pusey scolarisés à l'école de Charmoille pour l'activité « Tennis de table » (crédits budgétaires 657482 à inscrire au Budget Primitif 2023).

## **9. Affouage : Approbation liste provisoire**

*Rapporteur : Monsieur Patrice MANTION*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°32 en date du 12 juillet 2023, le Conseil Municipal de Pusey avait approuvé le règlement d'affouage pour la campagne 2023-2024 ainsi que le prix de l'affouage (8,00 Euros / stère).

Les inscriptions ont eu lieu jusqu'au 15 octobre 2023. La liste provisoire est donc arrêtée à cette date.

Du 23 octobre au 13 novembre 2023, soit pendant 3 dimanches et 3 semaines, la liste provisoire va être affichée.

La liste provisoire fait apparaître 32 inscrits au titre de l'affouage.

Il convient d'approuver cette liste provisoire.

N° d'ordre	Noms et prénoms	Observations	N° d'ordre	Noms et prénoms	Observations
<b>AFFOUAGISTES</b>			<b>AFFOUAGISTES</b>		
01	AUVITY Liliane		19	JEANMOUGIN Xavier	
02	BANET Jean-Philippe		20	LANGROGNET Lionel	
03	BERNET Alain		21	MERCADIER Gérard	
04	BONNET Joël		22	MERCADIER Josette	
05	BONNET Maurice		23	MOREL Pascal	
06	BONNET Monique		24	MULTON Martial	
07	BONNET Paul-Henri		25	NICOLAS Pascal	
08	BOSCHAT Laurent		26	NORMAND Catherine	
09	CAISEY Jacky		27	PAYEUR Marcel	
10	DAVAL Jean-Claude		28	PERNET Jean-Paul	
11	DECHAMBENOIT Thierry		29	PERNOT Pascal	
12	DEXET Mickaël		30	RAILLARD Gilles	
13	GIGANTE Jean- Jacques		31	SIMONIN Daniel	
14	GIGANTE Jean-Pierre		32	TROMSON Benoît	
15	GIGANTE Liliane				
16	GIRARDEY Jean-Louis				
17	GREFFIER Gérard				
18	JACQUIN Émile				

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve la liste provisoire pour la campagne d'affouage 2023-2024.

## **10. Questions diverses**

### *Intervention de Monsieur le Maire*

- RN 19 : réfection décalée au 30/10/23
- Vigipirate niveau relevé.

Un agent technique fait la surveillance à l'école 15 à 20 minutes.

- Prévoir les projets pour 2024, voir pour une date de réunion.
- Habitat 70 : pour le projet seniors, un RDV a été pris le mercredi 25/10/2023 à 9h00, ouvert à tous. Le contenu de la réunion est inconnu à ce jour.

### *Intervention de Pierre CLERC*

- Feu récompense : appel à la société pour faire les réglages.



### *Intervention de Sandra VIENNET*

- Péri scolaire : le portail famille fonctionne parfaitement (plateforme numérique).
- Ecole : 170 enfants
- Vacances d'automne : le thème est « l'antre des monstres »

### *Intervention de Monsieur le Maire*

- Le conseil d'école a eu lieu cette semaine. La carte scolaire est en cours.

### *Intervention de Pascal PERNOT*

- Des campeurs sont dans le bois du Val des Charmes : leur demander de partir.

### *Intervention de Laurence CURIE*

- Les retours concernant le feu d'artifice sont positifs.

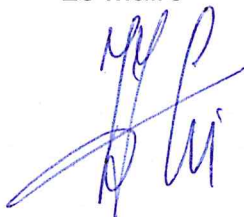
### *Intervention de Patrice MANTION*

- Site de Pusey.fr : la société Torop nous sollicite pour une formation et l'évolution de l'alimentation du site.  
Une idée : formation pour le secrétariat de mairie.
- Agenda :
  - 21/10/23 : concert des Boléros
  - 02/11/23 : Mois du doc
  - 18/11/23 : Pusey Jazz Fest
  - 16/12/23 : Les Petites Fugues

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

Fait à Pusey, le 24/10/2023

Le Maire



Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire



Gaëlle DE JESUS